

## **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le lundi 2 novembre 2015 à 18 h 30.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Était également présente :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10681-11-15**

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'avis de convocation de l'assemblée spéciale ainsi que l'ordre du jour soient acceptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2015 et de l'assemblée extraordinaire du 19 octobre 2015**
4. **Appel d'offres et soumissions**
  - Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 16 oct. 2015
  - Vente d'équipements usagés
  - Fourniture de machinerie et matériaux granulaires – travaux côte St-Charles
- 4.1 **Octroi de la soumission pour la vente d'équipements usagés**
5. **Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Vente de terrain à Adrénaline Sports Clermont Inc.
  - 5.2 Appui au maintien de la démocratie scolaire
  - 5.3 Demande de dézonage agricole à la CPTAQ
6. **Travaux Publics**
7. **Urbanisme et environnement**
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **Levée de l'assemblée**

### **3. APPROBATION DE PROCÈS VERBAUX** **RÉSOLUTION NO. 10682-11-15**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2015 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 19 octobre 2015 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée

## **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015**

---

leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

### **4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS**

**Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions en date du 16 octobre 2015**

- **Vente d'équipements usagés**
- **Fourniture de machinerie et matériaux granulaires – réfection de la côte St-Charles**

#### **4.1 OCTROI DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS RÉSOLUTION NO. 10683-11-15**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offre public afin de se départir de divers équipements usagés;

**ATTENDU QUE** le 16 octobre 2015, madame Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues;

**ATTENDU QUE** la soumission conforme la plus avantageuse pour la vente d'une camionnette Dodge 2500, a été déposée par la compagnie Simtrex Inc. au montant de 2 501 \$;

**ATTENDU QUE** la soumission conforme la plus avantageuse pour la vente de bois en 4 pieds a été déposée par monsieur Michel Desbiens au montant de 450 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont cède à la compagnie Simtrex Inc., 18 rue Larouche Clermont, une camionnette Dodge 2500, année 2002 au montant de 2 501 \$, à laquelle s'ajoute la TPS au montant de 125,05 \$, soit pour un coût total de 2 626,05 \$. Le montant de la taxe de vente provinciale sera payable par l'acquéreur lors de l'immatriculation.

Également, la Ville de Clermont cède à monsieur Michel Desbiens, 256 Chemin Mailloux, La Malbaie, Québec, du bois en 4 pieds au montant de 450 \$, à laquelle s'ajoute la TPS et la TVQ, soit pour un coût total de 517,40 \$.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Simtrex Inc., 18 rue Larouche, Clermont, Québec G4A 1C6 ainsi qu'à M. Michel Desbiens, 255 chemin Mailloux, La Malbaie, Québec, G5A 1G5.

### **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1 VENTE DE TERRAIN À ADRÉNALINE SPORTS CLERMONT INC. RÉSOLUTION NO. 10684-11-15**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à Adrénaline Sports Clermont Inc., ayant son siège social au 128 boulevard Notre-Dame à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 798 410 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 56 423 pieds carrés, pour un coût total de 168 668,22 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties.

## ***ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015***

---

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Adrenaline Sports Clermont Inc., 128 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G2 ainsi qu'au notaire choisi par l'acquéreur.

### ***5.2 APPUI AU MAINTIEN DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE*** **RÉSOLUTION NO. 10685-11-15**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 avril 2015, dans le cadre d'une entrevue au quotidien de Montréal, le ministre de l'Éducation, monsieur François Blais, a manifesté son intention d'abolir les postes d'élus scolaires pour les remplacer par un autre mode de gouvernance à définir;

**CONSIDÉRANT** la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la démocratie est un des fondements de notre société;

**CONSIDÉRANT** le faible 4,2% de frais administratifs des commissions scolaires permettant ainsi de consacrer le maximum d'argent à la réussite des élèves;

**CONSIDÉRANT** le taux moyen de votation provincial pour les dernières élections scolaires qui s'établit à 4,87% à l'échelle de la province, comparativement à un taux de votation nettement supérieur en Charlevoix de 13,44% aux élections scolaires de 2014 et de 33% à celles de 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté politique de faire de l'éducation publique une priorité;

**CONSIDÉRANT QUE** même si des améliorations pourraient y être apportées, il est préférable que la gouvernance des commissions scolaires soit confiée à des élus qui répondent à la population, dont les parents, et non au ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** plutôt que de l'abolir, il y a lieu de mieux promouvoir la démocratie scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) est composé de dix élus auxquels s'ajoutent trois représentants de parents nommés, et ce, pour représenter l'ensemble du territoire de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** les résultats enviables de la CSDC tant au niveau de sa diplomation, de la réussite des élèves aux épreuves uniques ministérielles et du faible taux de sorties sans diplôme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU de MAINTENIR** l'actuel système de démocratie scolaire et d'**APPUYER** le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales;

**QUE** la présente résolution soit adressée au Conseil des commissaires de la Commission Scolaire de Charlevoix.

**5.3 DEMANDE DE DÉZONAGE AGRICOLE À LA CPTAQ- dossier 408297  
RÉSOLUTION NO. 10686-11-15**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a présenté à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, une demande d'exclusion pour deux lots dans le secteur sud-ouest de la municipalité, à proximité de l'aréna situé sur la rue Larouche, afin de procéder à l'aménagement de terrain pour le développement domiciliaire ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a démontré que ce secteur était le seul permettant le développement de nouvelles rues, près du secteur urbanisé ;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord a confirmé que compte-tenu des divers éléments présentés, qu'elle ne s'opposait pas à la demande de dézonage présentée par la municipalité, mais qu'elle souhaitait certains engagements de la partie demanderesse ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont s'engage :

1. À prévoir une densité de développement minimale de 10 logements à l'hectare, soit une densité de développement plus grande que les municipalités environnantes et conséquente avec le marché de la région. Toutefois, la Ville de Clermont s'engage à ajouter des lots pour duplex et à viser une augmentation de cette densité si les terrains actuels qu'elle possède pour des constructions multifamiliales se vendent dans les prochains mois. Dans ce contexte, le lotissement à venir dans le secteur visé pourrait prévoir un ou des terrains à vocation multifamiliale, permettant ainsi d'atteindre un nombre plus élevé de terrains à l'hectare ;
2. À n'offrir aucun programme d'aide au développement résidentiel ;
3. À maintenir en culture les parcelles visées, tant qu'elles ne seront pas utilisée dans le cadre du projet ;
4. À réaliser la progression du développement de l'est vers l'ouest ;
5. À ne réaliser la phase 2 du développement que lorsque 70% de la phase 1 aura été complétée ;
6. À offrir à des fins de culture les espaces non requis en période transitoire ;
7. À s'assurer que l'urbanisation des lots visés soit couplée à la remise en culture sur le territoire de la municipalité, de parcelles de terrain ailleurs sur le territoire, dont l'amorce d'identification a déjà été réalisée avec la Ferme Grégoire Fortin & Fils Inc.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Jacynthe Gagnon, présidente, Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, 5185 rue Rideau, Québec, Québec G2E 5S2 ainsi qu'à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, 200-A Chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage, Québec, Québec G1R 4X6.

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**8. SÉCURITÉ INCENDIE**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 2 NOVEMBRE 2015**

---

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**11. COMPTES**

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**RÉSOLUTION NO. 10687-11-15**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE**  
l'assemblée soit levée à 19 h 15.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
**Maire**

---

**Brigitte Harvey**  
**Directrice générale**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

  
Brigitte Harvey  
Directrice générale